



**DIVISION REGIONALE EXCELLENCE 2019**  
**Bulletin d'inscription**

**ARC A POULIES - TAE-DI - 50M - Ø 80R**

Je soussigné(e) ..... Président (e) du club coché ci-dessous

Equipe Hommes

Equipe Femmes

<input type="checkbox"/> MONT ST AIGNAN <input type="checkbox"/> NEUFCHATEL EN BRAY <input type="checkbox"/> COURSEULLES SUR MER <input type="checkbox"/> ARGENCES <input type="checkbox"/> CAEN Autre club : <input type="checkbox"/> .....	<input type="checkbox"/> COUTANCES Autre club : <input type="checkbox"/> .....
--	--

engage mon club à la D.R.E. Poulies pour la saison 2019.

Je présenterai une équipe Hommes et/ou une équipe Femmes composée de 4 archers maximum aux 3 journées du calendrier : Dimanche 19 mai 2019 à GISORS (27)

Dimanche 2 juin 2019 à ALENCON (61)

Dimanche 16 juin 2019 aux PIEUX (50)

et j'envverrai la liste des archers composant cette équipe ou ces équipes au plus tard 10 jours avant la compétition à chaque organisateur.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement adopté le 15/10/2016, disponible sur le site du Comité Régional, et m'engage à le respecter. J'accepte les sanctions qui pourraient découler en cas de non-respect de ces règles.

Ce bulletin d'inscription à la D.R.E. est à retourner au Comité Régional de Normandie de Tir à l'Arc **avant le 14 avril 2019** (cachet de la poste faisant foi) accompagné du règlement de 160 € par équipe correspondant à l'inscription de 4 archers au maximum à chacune des 3 épreuves (aucun frais d'inscription le jour du concours).

Date :

Signature :